

CPU : les premières idées issues du colloque, en attendant les conclusions « avant l'été »

Paris - Publié le vendredi 22 mars 2019 à 19 h 50 - Actualité n° 143168

« Nous avons traversé pendant deux jours des questions qui peuvent sembler révéler de simples préoccupations managériales de chefs d'établissement, c'est vrai. Mais ce qu'elles recouvrent au fond, ce sont les enjeux qui sont les nôtres : la contribution à la rénovation de l'État, la formation d'une jeunesse profondément responsable d'un avenir qui s'annonce critique, et le rappel encore et toujours de la différence entre la vérité scientifique et la simple opinion », déclare [Gilles Roussel](#), président de la CPU, en conclusion du colloque de la conférence, le 22/03/2019, à l'Université Bretagne Sud.

La CPU consacrait son colloque annuel à l'autonomie des universités, 12 ans après la loi [LRU](#). « En dix ans d'autonomie, nous avons montré que nous étions capables de prendre en main notre destin, notre autonomie, avec responsabilité et courage », affirme Gilles Roussel. Mais pour lui, les échanges à Vannes montrent aussi que les universités « ont besoin de plus de marges de manœuvres, de nouveaux leviers pour aller plus loin et faire mieux ».

« Il appartient à la CPU maintenant de travailler pour produire dans les prochains mois des conclusions, avant l'été », affirme son président.

Un peu plus tôt, trois présidents étaient chargés de faire la synthèse des échanges et des propositions dans le cadre des 12 ateliers qui se sont tenus sur les deux jours. « Il y a une vraie difficulté à identifier clairement et dire ce qui peut être fait à droit constant et que l'on ne fait pas, et ce qui relève des freins à la mise en place d'une stratégie autonome », constate [Khaled Bouabdallah](#), président de l'Université de Lyon.

Tous s'accordent néanmoins sur le fait que les RH et les finances constituent encore des obstacles majeurs. « Ces freins révèlent le besoin crucial d'entrer dans un travail pluriannuel assumé, consenti, accompagné par l'État pour que l'autonomie prenne toute son étoffe », dit [Jean-François Balaudé](#), président de l'Université Paris Nanterre.

Autre enjeu : celui du contrôle. « Nous devons aller vers un contrôle a posteriori, le moins prescriptif possible, et alléger au maximum ce qui relève de l'a priori, et de la vérification de procédure », ajoute le président de Paris Nanterre.

« L'autonomie est un processus et nous sommes en chemin », indique-t-il. « Toutefois, les missions de service public qui sont les nôtres continuent à fixer notre cap : aller vers l'assouplissement oui, mais pas la dérégulation ».

Trois objectifs pour les universités

Contribuer à améliorer le rôle de l'État

« Même si nos débats ont montré que nous voulions repenser la relation à la tutelle, il ne faut pas se tromper sur nos intentions : nous assumons pleinement notre rôle d'opérateur de l'État, dans nos missions de formation et de recherche. Et c'est pour mieux l'assumer et rendre l'État plus efficace et agile que nous avons fourmillé de propositions », déclare Gilles Roussel.

Pour lui, l'État moderne :

- « n'est pas pyramidal et ne contrôle pas tout, car de fait, il n'en a pas les moyens ;
- est stratège, définit les grandes lignes d'une politique qui offre aux établissements publics l'opportunité de confirmer - chacun avec ses spécificités, ses forces, son territoire - et d'ancrer les politiques dans la réalité. »

« C'est la responsabilité à laquelle nous aspirons, disposer des moyens les plus appropriés et les marges de manœuvre les plus claires pour concourir aux politiques de l'État et au service de la nation ».

L'enjeu climatique

Cet enjeu, la CPU l'a abordé « par un biais technique qui est la rénovation du patrimoine immobilier », mais il concerne aussi la formation. « La jeunesse d'aujourd'hui et de demain est particulièrement sensible à l'urgence climatique. Il revient à l'université de la former, l'aider à construire un avenir soutenable. »

L'enjeu de la science face aux « infox »

« Tout n'est pas affaire d'opinion, c'est dans les universités qu'on construit le savoir. On montre que c'est en rendant compte de sa méthode, de ses données qu'on prouve qu'une affirmation n'est pas une lubie, mais qu'elle contient une vérité.

L'ambition scientifique de nos universités, si elles s'ouvrent toujours plus à l'innovation et au lien avec le monde économique, ne peut s'y résumer, l'équilibre doit perdurer. C'est quelque chose que les universités ne peuvent bien faire qu'avec un fort degré d'autonomie, marque de confiance de l'État et de la société à son égard. »

L'autonomie à l'épreuve des frais différenciés pour les étudiants étrangers

Le plan Bienvenue en France, et notamment la mise en place de frais différenciés sans modifier le plafond d'exonération, vient-il percuter l'autonomie des universités ?

Gilles Roussel estime, à l'occasion d'une conférence de presse organisée le 21/03.2019 à Vannes, que « l'autonomie consiste en effet davantage à gagner des marges des manœuvres plutôt qu'à en perdre. Et quand on vous dit : "vous avez le droit de le faire mais si vous ne faites pas, vous n'aurez pas de moyens supplémentaires", cela pose question ».

Pour Christine Gangloff-Ziegler, vice-présidente de la CPU, la question des exonérations relève du temps court. « Il y a surtout une réflexion de fond à mener dans les universités, qui ne porte pas tant sur le montant des frais, que sur le type d'étudiants qu'on veut accueillir, sur quelle discipline, avec quel objectif. Ensuite seulement vient la question du financement ».

« C'est révélateur de notre posture, qui consiste à faire le grand écart en permanence », ajoute Olivier Laboux, vice-président de la CPU. « On doit accueillir tout le monde et individualiser les parcours ; faire de la promotion sociale et de la recherche de haut niveau ; accueillir des étudiants modestes et avoir des niches avec des droits élevés. Notre choix est de tenir les deux bouts. »

Lever les freins en matière de RH

Le sujet des RH a occupé de nombreux échanges lors des ateliers et débats. Au-delà du constat, des propositions sont avancées. Si la question de la suppression du CNU est posée par des participants, pour Pierre Mutzenhardt, ce n'est « pas aussi simple » même si « on a besoin d'évoluer ». En effet, « sur les recrutements qu'on arrive à faire avec les organismes de recherche, c'est quand même très compliqué ». Or l'université doit passer dans un « mode proactif » dans ses recrutements ce qui « nécessite des évolutions majeures, qui ne feront pas toujours plaisir ».

Pour Khaled Bouabdallah, il peut être « utile et intéressant de mobiliser l'expérimentation » en matière RH, à l'image de la démarche adoptée pour la gouvernance, dans le cadre de l'ordonnance sur les regroupements.

« On voit bien que c'est un sujet compliqué, et tout le monde n'est pas complètement d'accord. On doit donc laisser aux établissements qui veulent expérimenter sur les recrutements, les carrières, la capacité par exemple de se passer du CNU pour une période donnée, avec ensuite une évaluation ».

Jean-François Balaudé rapporte plusieurs pistes évoquées sur le sujet :

- « Reconnaître au niveau local les promotions des enseignants-chercheurs, mais aussi enseignants et Biatss ;
- revenir sur le calcul du temps de travail;
- "permettre, dans le respect du statut, aux établissements de développer des statuts RH pluriels adaptés aux besoins différents, pourquoi pas cadrés dans un schéma directeur conduit dans un dialogue social concerté" ;
- donner "une place plus forte et mieux inscrite des contractuels dans une diversification des statuts". »

Renforcer le contrôle interne

La question du contrôle des établissements apparaît aussi comme un frein, qui a peu évolué par rapport à 2007. "À l'époque, on avait beaucoup plaidé pour avoir le contrôle a posteriori, et en 2019 on est encore à en parler", dit Khaled Bouabdallah.

"En 2007, l'idée avait émergé à la CPU d'un contrôle a posteriori par des commissaires aux comptes et pas par des contrôleurs budgétaires. Aujourd'hui on a les commissaires aux comptes... mais encore le contrôle budgétaire a priori".

Les présidents appellent à poursuivre cette évolution vers un contrôle moins contraignant. Khaled Bouabdallah évoque aussi la nécessité de "renforcer les modalités de contrôle en interne pour convaincre d'un contrôle externe allégé portant simplement sur les procédures".

Des présidents recrutés à l'international, les trois conférences en une, emprunter... quelques propositions « iconoclastes »

Appelés à faire des propositions « iconoclastes », plusieurs intervenants de la CPU évoquent :

- Les contrats de chantier : « Alors que la loi Pacte fait un pas dans ce sens pour les Epic, c'est une possibilité qui doit être discutée, d'autant que les CDI de chantier, qui peuvent aller jusqu'à dix ans, correspondent bien aux durées des actions du PIA », indique Jean-François Balaudé.
- Renforcer la formation et l'ouverture internationale des personnels à très haut niveau, grâce à la mobilité.
- Fixer les overheads à 25 % au moins.
- Valérie Pécresse propose de développer, pour les présidents d'université, des « appels à candidatures à l'international, permettant de susciter plusieurs candidatures, avec autant de femmes que d'hommes, et qui serait auditionnée et sélectionnée par le conseil d'administration ».
- François Germinet exprime le vœu que « dans 10 ans, il n'y ait plus besoin de CPU, de Cdefi et de CGE, et que l'enseignement supérieur soit rassemblé dans une seule grande communauté : nous serons seulement des universités de service public, avec des activités publiques et privées ».
- Autre proposition évoquée, notamment lors d'un atelier dédié aux moyens et citée par Jean-François Balaudé, donner à nouveau la possibilité aux universités d'emprunter et ainsi de financer des investissements pluriannuels. Une faculté perdue depuis 2011, sauf auprès de la Banque européenne d'investissement, et qui explique au moins en partie le maintien de fonds de roulement importants.

Conférence des Présidents d'Université



Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des Présidents d'Université
103 boulevard Saint-Michel
75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/10/14 à 13:00

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »